



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté,  
de la Légalité et de l'Environnement

**Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement**

Affaire suivie par : M. Patrick PAYAN et Bernadette SOL

Tél: 04 84 35 43 80

[patrick.payan@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:patrick.payan@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le **07 SEP. 2021**

**Le Préfet des Bouches-du-Rhône**

à

*Destinataires in fine (au verso)*

Objet : LNPCA-Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur - Phases 1 et 2-

Réf : Code de l'environnement – articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants.

P.J : Dossier numérique (clé USB)

Dans le cadre du projet de création de la Ligne ferroviaire Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) reliant Marseille à Nice (Phases 1 et 2), SNCF-R, porteur de projet, a déposé en préfecture un dossier portant sur l'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de six communes concernées à ce titre.

En application de l'article L.122-1 du code de l'environnement, j'ai saisi pour avis l'autorité environnementale compétente (CGEDD) sur l'étude d'impact relative à l'utilité publique ainsi que sur les données relatives à l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, accompagné du courrier de saisine de l'aménageur.

Dans le cadre de ces mêmes dispositions réglementaires, je vous remercie de me communiquer également l'avis de votre assemblée délibérante, dans un délai de deux mois. À défaut, il sera nécessaire de me transmettre l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai imparti. Je vous précise que ces documents, mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture, seront joints au dossier soumis à l'enquête publique.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente transmission auprès de mes services.

**Le Préfet**

**Christophe MIRMAND**

1/4

Destinataires

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur  
Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde -13481 MARSEILLE Cedex 20

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  
Hôtel du Département  
52, avenue de Saint-Just -13256 MARSEILLE Cedex 20

Conseil Départemental du Var  
390, avenue des Lices  
BP 1303 -83076 TOULON Cedex

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes  
Centre Administratif Départemental  
147, boulevard du Mercantour  
BP 3007- 06201 NICE Cedex 3

Mairie de Marseille  
Place Daviel  
13233 MARSEILLE Cedex 20

Mairie de Saint Cyr-sur-Mer  
Place d'Estienne d'Orves  
83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Mairie de La Garde  
Rue Jean-Baptiste Lavène  
83130 LA GARDE

Mairie de La Crau  
Boulevard de la République  
83260 LA CRAU

Mairie de Carnoules  
27, cours Victor Hugo  
83660 CARNOULES

Mairie de Cuers  
Place du Général Magnan  
83390 CUERS

Mairie de Puget-Ville  
368, rue de la Libération  
83390 PUGET-VILLE

Place de la Liberté  
83150 BANDOL

Mairie de Sanary-sur-Mer  
1, place de la République  
83110 SANARY-SUR-MER

Mairie d'Ollioules  
7, avenue du Général de Gaulle  
83191 OLLIOULES Cedex

Mairie de la Seyne-sur-Mer  
20, quai Saturnin Fabre  
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Mairie d'Antibes  
Cours Masséna  
06605 ANTIBES Cedex

Mairie de Biot  
8-10, route de Valbonne  
06410 BIOT

Mairie de Villeneuve-Loubet  
Place de la République  
06270 VILLENEUVE-LOUBET

Mairie de Cagnes-sur-Mer  
Place de l'hôtel de Ville  
06800 CAGNES-SUR-MER Cedex

Mairie de Saint-Laurent-du-Var  
222, esplanade du Levant  
06700 SAINT LAURENT-DU-VAR

Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis  
Cours Masséna  
BP 2205  
06606 ANTIBES Cedex

Mairie de Grasse  
Place du Petit-Puy  
06131 GRASSE Cedex

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
57, avenue Pierre Sémard  
BP 9115  
06131 GRASSE Cedex

Mairie de Solliès-Pont  
1, avenue de la République  
83210 SOLLIES-PONT

Mairie des Arcs  
Place du Général de Gaulle  
83460 LES ARCS

Mairie de Cannes  
Place Cornut-Gentille  
06414 CANNES Cedex

Mairie de Nice  
5, rue de l'Hôtel de Ville  
06364 NICE

Métropole Aix-Marseille Provence  
58, Boulevard Charles Livon - Le Pharo -  
13007 MARSEILLE

Métropole Toulon Provence Méditerranée  
Hôtel de la Métropole  
107, boulevard Henri Fabre  
CS 30 536  
83041 TOULON Cedex 9

Métropole Nice Côte d'Azur  
5, rue de l'Hôtel de Ville  
06364 NICE Cedex 4

Communauté d'Agglomération Cannes – Pays de Lérins  
Place Bernard Cornut Gentille  
CS 50044  
06414 CANNES Cedex

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau  
1193, avenue de Sénès  
83210 SOLLIES-PONT

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume  
155, avenue Henri Jansoulin  
83740 LA CADIÈRE d'AZUR

Communauté de Communes Coeur du Var  
Quartier Précoumin  
Route de Toulon  
83340 LE LUC

Mairie de Bandol